

Une autre forme de logement social?

Devenir propriétaire en engageant des allocations familiales

Les familles pauvres, souvent familles nombreuses, font ce choix-là.

L'amélioration de son habitat pour se faire reconnaître dans la société est une préoccupation permanente des familles très pauvres.

"No der Wunneng gin d'Leit jugéiert", "c'est au logement que l'on reconnaît les gens". C'est ainsi qu'une femme résumait l'expérience douloureuse d'habiter un logement communal déclassé dans une rue elle aussi déclassée.

Or les logements à loyer modéré, accessibles aux pauvres, sont pratiquement inexistants. Dans certaines communes il y a des logements communaux, trop peu malheureusement. Longues sont les listes d'attente.

Alors un certain nombre de familles pauvres, exaspérées par l'insécurité permanente, choisissent d'acheter une vieille maison, la moins chère possible. "Même si on n'a pas beaucoup de confort, au moins personne ne nous mettra à la rue", pensent-elles. Mais avec quel argent acquérir cette maison?

Les allocations familiales constituent une ressource financière garantie. Et dans plus d'une famille les allocations familiales ont été engagées pour payer la dette contractée lors de l'achat de la maison.

A première vue, cela semble être une bonne solution.

Pour la famille Y la difficulté commence quand le père quitte le foyer. La femme se trouve seule avec les quatre enfants. Il ne lui reste plus qu'une faible pension alimentaire pour vivre. Une grande partie des allocations familiales est bloquée pour payer la maison. Le revenu dont elle dispose ne suffit pas pour entretenir la maison. Après quelques années les réparations s'annoncent: la cheminée est tombée, des fenêtres sont pourries. Mme Y a des difficultés pour chauffer, plusieurs pièces deviennent inhabitables en hiver. Elle paye cher la sécurité d'être chez elle. Pour sa famille chaque hiver est une rude épreuve.

La famille Z (qui compte 10 personnes), lasse des réclamations permanentes des voisins, lasse aussi de l'état misérable de la maison qu'elle occupait, a acheté une vieille maison à la campagne. "On aura de la place, les enfants pourront jouer librement, on aura la paix". Dans cette famille également les allocations familiales servent à payer les dettes. Au début c'est l'enthousiasme. Tous se mettent au travail. On va enfin réaliser un vieux rêve: être comme tout le monde, avoir un logement décent et être reconnus comme des citoyens honorables. On commençait par les restaurations qui tapent dans l'oeil. Ils n'avaient personne pour les conseiller et finalement une partie des travaux reste inachevée. Un jour, c'est la catastrophe: malentendu? découragement? Difficile à savoir! Toujours est-il que Monsieur Z a perdu son travail. Il n'a pas droit aux allocations de chômage. Plus de revenu. Monsieur Z se met à chercher un autre travail. Dans le village où il habite, il n'a aucune chance d'en trouver. Il prend donc le bus pour aller se présenter à droite et à gauche pendant des mois et des mois. Puis il tombe malade. Qui engagera cet homme de 44 ans, usé par toute une vie de pauvreté et de soucis constants.

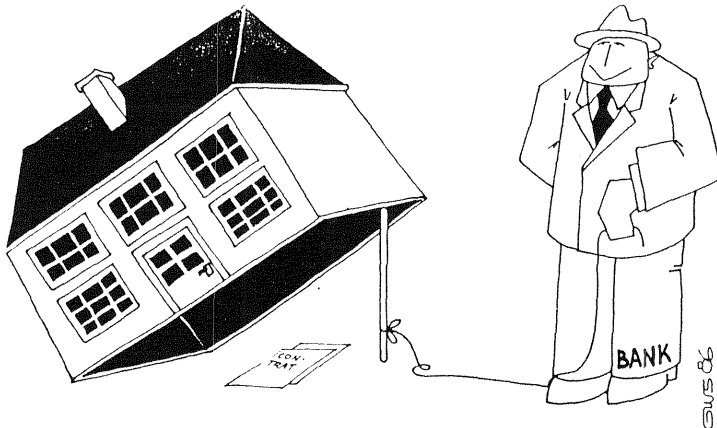


L'Office Social de la commune aide la famille pendant un certain temps, puis l'abandonne. "Qu'est-ce qu'on donnera à manger aux enfants?" c'est la question de tous les jours. Et puis commencent les démarches humiliantes: le porte à porte, les coups de téléphone pour demander de l'argent ou du pain. Les voisins font leurs commentaires. L'école note les échecs scolaires et les absences non justifiées des enfants. L'assistante sociale parle de placer leurs enfants. Tout le village les montre du doigt. Fini le rêve d'être reconnus comme des citoyens honorables.

Madame Z n'en peut plus. "Qui aurait pensé que l'achat de cette maison, nous mettrait dans une telle situation de misère", dit-elle.

Lorsqu'on est témoin, jour après jour, des efforts que font les familles pauvres pour sortir de la misère et de l'isolement, pour vivre comme tout le monde, on ne peut accepter un échec pareil. Des expériences comme celles que nous venons de décrire sont multiples. Elles devraient au moins servir à amorcer une réflexion politique, surtout en ce moment où un projet de lutte contre la pauvreté préoccupe notre gouvernement et nos députés. Il faudrait absolument y introduire un programme de construction de logements sociaux locatifs, non seulement pour la classe moyenne, mais également pour les plus défavorisés. Sans un tel programme le droit pour TOUS à un logement décent reste purement théorique.

ATD Quart Monde



Expulsions

"A wou solle mir dann elo hin?"

"Dat hätt Der Tech sollen eischter iwerlën. An dass Der et wësst: soubal Der eng nei Adress an eng Aarbecht huet, kritt Der eng Saisie op d'Pei gemaacht, fir Ar Schold ze bezuelen. An nu maacht Tech hei eraus a loosst Iech nie mei hei weisen." 19.12.1985

Vers la fin du mois de décembre dernier, un couple a été expulsé de son logement. Privés de tout revenu et dans l'impossibilité de trouver du travail ils avaient été réduits à vendre peu à peu leurs meubles pour survivre. Qui peut mesurer l'extrême humiliation de ce couple, quand surviennent l'huissier, l'agent de police, les travailleurs communaux qui mettent sur le trottoir les quelques objets restants: un matelas, quelques boîtes en carton?

Au début de cette année, nous avons été informés de deux autres situations analogues à celles-ci. Alors que certaines personnes sont confrontées à ces problèmes par leur profession (avocats, assistantes sociales ...), la plupart des Luxembourgeois ignorent ces faits complètement. L'opinion publique est persuadée que de telles expulsions ne peuvent pas avoir lieu en plein hiver.

En fait, ces situations sont intolérables dans un pays comme le Luxembourg. Le mouvement ATD Quart Monde s'est donc adressé au Président de la Chambre des Députés, aux chefs de fractions et à tous les membres de la Commission Spéciale "Baux à loyer" pour leur demander de débattre de cette question dans le cadre de la nouvelle loi sur les baux à loyer afin que des faits aussi inhumains et aussi humiliants, tant pour les personnes concernées que pour la société toute entière, ne puissent plus avoir lieu.

ATD Quart Monde

Numéro spécial

En publiant en été 1982 deux dossiers de suite sur les "pauvres parmi nous" ("forum" No. 56, 29.5.82) et 57 (3.7.82) "forum" a fait connaître à un public plus large les analyses percutantes que le "groupe d'étude pour les problèmes de la pauvreté" (a.s.b.l.) avait entreprises sur l'initiative de la Commission Européenne de Bruxelles et sous la direction du professeur Gaston Schaber. Les deux numéros de "forum" étant épuisés depuis longtemps à cause d'une très forte demande surtout de la part d'étudiants, la rédaction a fait rééditer sous forme de cahier spécial qui pourra toujours rendre service dans les discussions actuelles, car malheureusement les données du dossier n'ont rien perdu de leur pertinence.

Pauvres parmi nous

Ce numéro spécial comprend deux volets:

- I. Description de la pauvreté
 - A. Approches scientifiques
 - B. Pauvreté vécue
- II. Prises en charge de la pauvreté
 - A. Instances officielles
 - B. Initiatives privées.

Ce numéro spécial qui constitue pour ainsi dire une base théorique du dossier actuel ainsi que du projet de loi de lutte contre la pauvreté est toujours disponible et peut être commandé par simple virement de 60 F (par exemplaire) sur le CCP 61154-44 de "forum". Des rabais pour commandes de plus de 10 exemplaires sont possibles sur demande (Tél. 43 89 16).